

# Fin de l'épisode de soins

## Aide-mémoire

### Responsabilité du CEMTL

#### Psychiatre

- Complète la prescription de départ.

#### Chef de service

- Identifie la personne ressource à l'IUSMM qui pourra soutenir l'intervenant pivot du CCCSMTL.

#### AIC

Envoi le bilan d'hospitalisation au CCCSMTL, lorsque complété.

#### Infirmière

S'assure de fournir 24 heures de médication au CCSMTL.

- S'assure de transmettre la date du rendez-vous à la clinique de psychiatrie en déficience intellectuelle. S'assure de transmettre les dates des prochains rendez-vous, s'il y a lieu.  
Ex. : Médecin généraliste ou spécialiste, nutritionniste ergothérapeute, infirmière, dentiste...
- S'assure de remettre une copie du bilan sommaire d'hospitalisation lors du congé.
- S'assure de remettre les recommandations et soins requis, traitements, surveillances, précautions.  
Ex. : Prise de sang, PAM bonifié.
- Décompte des effets personnels remis au départ et sommes d'argent.

#### Intervenant pivot

- Remet les outils utilisés ou créés en cours d'hospitalisation.  
Ex. : Pictogrammes, scénarios sociaux...

#### TS

- Vérifie le statut de la personne (RAMQ ou Solidarité sociale).
- Complète la DSIE au besoin et informe l'infirmière de liaison du programme DI/TSA du CCCSMTL que la référence inter-établissement (DSIE) a été transmise à la mission CLSC concernée.
- Assure la liaison avec le curateur public ou remet le formulaire de fin de placement (SR-60).

## **Responsabilité du CCCSMTL**

### **Chef de service**

- S'assure que les membres de l'équipe clinique du CCCSMTL seront présents et préparés pour la rencontre bilan.

### **Intervenant pivot**

- Communique avec le pivot de l'IUSMM pour échanger sur la situation du patient suite au retour dans la ressource.